

**ANNALES
MAROCAINES
D'ÉCONOMIE**

n° 7 - hiver - 1993

Cette livraison consacre un dossier à l'ajustement structurel et son impact sur l'emploi. En effet, depuis le début des années quatre vingt, le Maroc s'est engagé dans un Programme d'Ajustement Structurel et le principal argument utilisé pour justifier son adoption est la nécessité du rétablissement des équilibres économiques internes et externes. Néanmoins, depuis le début de cette période, la production marocaine a peu augmenté. De fait, l'essentiel de l'effort d'ajustement a porté sur la demande : baisse de la consommation privée et de la dépense de l'État. Autant dire que les modalités utilisées, dans le cadre du PAS, ont été négatives pour l'emploi et le travail. M. BOUTATA constate alors que si le chômage en milieu urbain n'est pas né avec le PAS, son ampleur a été aggravée par un contexte dépressif, malgré la réalisation dans le cadre du programme d'une croissance positive du PIB (*L'emploi urbain durant la première décennie de l'ajustement structurel au Maroc*). Pour M. ZRIOULI, cette antinomie n'est valable que pour une analyse à court terme. Il soutient, au contraire, que l'ajustement et l'emploi sont deux nécessités convergentes (*Réflexions pour une stratégie économique et sociale centrée sur l'emploi au Maroc*).

L'emploi rural donne matière, sous la plume de D. GUERRAOU, à une contribution relative à sa mesure et au suivi de son évolution. La nature même du marché du travail et l'importance de l'exode font des ruraux une réserve de main d'oeuvre pour le secteur urbain et partant des chômeurs en puissance, ce qui justifie l'analyse de l'emploi en milieu rural afin de mieux percevoir les problèmes de l'emploi en général (*Ajustement et emploi en milieu rural : considérations méthodologiques*).

Pour E. AKESBI, le caractère non homogène de la population active étant de plus en plus admis, la mise en place de programmes d'emploi compatibles avec le P.A.S. réclame l'adoption d'une vision plurielle et segmentée du marché de l'emploi (*Ajustement sectoriel et segmentation du marché du travail*).

Dans la partie en langue arabe, le commerce inter-maghrébin fait l'objet d'une étude concernant son volume actuel et ses perspectives dans l'optique d'une plus forte intégration économique des pays concernés.

- ▲ ANNALES MAROCAINES D'ÉCONOMIE - Revue de l'Association des Économistes Marocains - Bd. Moulay Slimane - Résidence Moulay Ismail, appt. 4, Imm. B - Rabat.

**CAHIERS DU CENTRE
D'ÉTUDES SUR LES
MOUVEMENTS
MIGRATOIRES
MAGHREBINS**

n° 2 - 1993

L'émigration marocaine vers l'Europe

A l'heure où l'émigration maghrébine vers l'Europe change de nature et passe d'une mobilité-rotation à une migration de peuplement, des thématiques nouvelles apparaissent. G. TAPINOS détaille les mobilités extra-communautaires et le devenir des populations étrangères au sein de la Communauté Européenne. A l'examen des facteurs susceptibles de ralentir ou de réactiver les migrations, il conjecture une reprise probable des flux à "l'aube du XXIème siècle" et envisage plusieurs scénarii extrêmes : la rupture du système international entraînant des déplacements massifs de population ; la fermeture totale des frontières, d'ici à l'horizon 2000. Il envisage par ailleurs la conciliation probable des nations européennes avec le marché de l'emploi de pays pourvoyeurs de migrants et la mise en place de recrutements sur contrats.

M. BÉNRAÏDI présente les résultats d'une enquête réalisée à Toulouse, entre 1977 et 1981, sur la criminalité et la violence des Maghrébins en Europe. La délinquance des Nord-Africains se présente essentiellement comme une expression d'inadaptation mais non comme un phénomène spécifique.

Appelé à devenir une composante intégrée de la culture néerlandaise, l'Islam est confronté aux réactions de la société d'accueil. R. HALEBER s'interroge sur la place de ce facteur religieux dans la vie sociale et politique néerlandaise, les mécanismes ethnocentriques de la réfutation de l'identité musulmane ainsi que les conséquences éventuelles de rejets sur les migrants musulmans.

La rétroaction de l'émigration sur les sociétés de départ est explicitée par M. AIT HAMZA : les secteurs improductifs, notamment le social et l'habitat ont largement la priorité.

L'accentuation récente des flux migratoires marocains vers l'Espagne s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle orientation de l'émigration vers l'Europe du sud. L'Espagne qui a été un pays exportateur de main-d'oeuvre est devenu à la fin des années 1970 un espace économique attractif. Drainées par une économie souterraine, les migrations s'y effectuent largement en situation clandestine dans des conditions parfois dramatiques. La revue fournit des données récentes sur la communauté marocaine vivant aux Pays-Bas (147 975 personnes) et au Royaume-Uni (14 590 personnes en 1991).

- ▲ CAHIERS DU CENTRE D'ÉTUDES SUR LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES MAGHREBINS
Université Mohamed Ier B. P. 524 Oujda - Maroc

**CAHIERS D'ÉTUDES
AFRICAINES**
n° 129 - 1993

Mesurer la différence : l'anthropologie physique

Le projet de classement des groupes humains propre à l'anthropologie physique reposait traditionnellement sur deux paradigmes fondateurs : pour les monogénistes, l'action du milieu était le moteur principal des différenciations "ayant modifié en sens divers un type primitif", alors que les polygénistes évoquaient une démarcation fondamentale et structurelle entre plusieurs races. Les uns et les autres se rejoignaient néanmoins pour reconnaître la réalité de séparations constantes repérables à des attributs morphologiques, bien qu'en aucun cas ils ne se soient entendus pour établir des catégories empiriques de reconnaissance de soi-disant races (G. BOETSCH, J-N. FERRIÉ - *L'impossible objet de la raciologie*).

Dans le contexte colonial, le problème se résuma à offrir une justification "scientifique" aux typifications du sens commun diffusées par les récits de voyageurs (A. THOMPSON - *La classification raciale de l'Afrique du Nord au début du XIXème siècle*). Ce programme, qui n'apporta aucune connaissance positive sur les populations indigènes, convoqua également la linguistique, l'ethnologie et la préhistoire (N. COYE, K. HAOUÏ et F. POUILLON). Favorisant le développement d'une étrange sclérose, cette approche influença aussi le cours de l'anthropologie puisque, à travers le problème des origines berbères, elle formula les premières théories de l'unité méditerranéenne (J-N. FERRIÉ - *La naissance de l'aire culturelle méditerranéenne dans l'anthropologie physique de l'Afrique du Nord*). Or, comme le démontre par ailleurs G. BOETSCH dans le cas de l'Égypte, les travaux généalogiques des anthropologues ne firent que renforcer le mythe des origines de populations anciennement chrétiennes afin d'en préserver la compatibilité avec la construction européenne de l'histoire.

Toutes choses utiles à rappeler puisque, encore de nos jours, le discours de la racioiogie demeure alimenté "par une production de vulgarisation elle-même fondée sur les paradigmes abandonnés de l'anthropologie physique".

- ▲ CAHIERS D'ÉTUDES AFRICAINES - École des Hautes Études en Sciences Sociales - 54, boulevard Raspail - 75006 Paris

**REVUE D'ÉCONOMIE
POLITIQUE**
n° 1 - janvier-février -
1994

La conférence solennelle de signature à Marrakech des accords du GATT par l'ensemble des pays adhérents ne semble pas pouvoir mettre fin aux débats sur la suprématie du libre-échange comme modèle régissant le commerce international. Aussi, M. ALLAIS entend réfuter les fondements théoriques mêmes du libre-échange. Les principes de toute politique libre échangiste s'appuient sur la théorie des coûts comparés, avec comme hypothèse implicite, l'invariabilité des fonctions de production dans le temps et pour chaque pays. Or, notamment dans le cas de l'industrie, aucun avantage comparatif ne saurait être permanent ; par ailleurs dans certains secteurs, comme l'agriculture, la spécialisation de la production consécutive à l'existence de tels avantages ne peut que compromettre l'autosuffisance alimentaire et le développement industriel (*La politique de libre-échange, le GATT et la construction européenne*). Sur un autre plan, la définition et les substrats théoriques de *l'individualisme méthodologique* font l'objet d'une mise au point. H. BROCHIER oppose à cette école sociologique, la position holistique et s'efforce de préciser, à l'égard de ces deux paradigmes, la nature des théories marxistes.

En prenant appui sur les travaux consacrés à la segmentation du marché du travail, B. BAUDRY démontre que les modifications qui affectent les relations de sous-traitance industrielle entraînent la constitution de "firmes réseaux" dont il examine le "fonctionnement architectural".

Un modèle à deux pays avec progrès technique interne, dérivé du modèle de ROMER est utilisé par C. AUBIN pour étudier les possibilités de croissance endogène optimale en économie ouverte. L'analyse conclut à la nécessaire intervention d'un planificateur social commun aux deux pays pour atteindre l'optimum (*Croissance endogène et coopération internationale*).

- ▲ REVUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE - Editions Dalloz - 11 rue Soufflot - 75240 Paris Cedex.

**REVUE EUROPÉENNE
DES MIGRATIONS
INTERNATIONALES**
vol. 9 n°3, 1993.

Les études présentées dans ce numéro de la REMI ne suivent pas volontairement une problématique commune, elles présentent, en revanche, une appréhension convergente du concept de génération faisant "intervenir des classifications fondées sur l'âge, le genre et l'ethnicité, des expériences et des significations partagées, sans toujours distinguer les termes de cohorte et de filiation que la notion condensée" (M. ELBAZ, F. MORIN).

L'empreinte du temps sur les pratiques identitaires, les formes de mobilisation, les stratégies de visibilité et d'invisibilité que les immigrants mettent en oeuvre pour "s'assurer une place dans la société d'accueil" constituent la même interrogation. Ces deux dernières notions sont présentées à des degrés divers dans les contributions de M. ORIOL et M.-A. HILY, et de F. MORIN. L'invisibilité, selon celle-ci, peut représenter une manière de fuir le stigmate racial alors que pour M. ORIOL elle relève d'un silence identitaire et d'une rétention de la langue dont les conséquences peuvent s'avérer lourdes auprès des deuxième générations de migrants désireux d'afficher et de déployer leur appartenance ethnique pour leur reproduction économique et culturelle.

Par ailleurs, D. MEINTEL développe, quant à elle, une étude fondée sur l'emploi nouveau des termes *pan-ethnicité* et *transethnicité* afin de signifier comment des jeunes immigrés issus de groupes variés tentent de construire des liens et des identifications, locales mais aussi globales, de manière à contourner le racisme et de forger des réseaux qui leur assurent une réussite sociale et professionnelle.

Quelle que soit la position que l'on adopte, l'étude des générations demeure l'une des armatures de la mémoire collective et invite à ne pas dissocier modernité et tradition, mais plutôt à considérer comment des éléments culturels sont transposés et déplacés par des acteurs et transmis de génération en génération.

- ▲ REMI - Département de Géographie - Université de Poitiers - 95 avenue du Recteur-Pineau - 86022 Poitiers.

**REVUE FRANCO-
MAGHREBINE
DE DROIT**
n°1 - 1993

Pour son numéro inaugural, la *Revue Franco-Maghrébine de Droit* publie les actes du colloque qui se trouve à l'origine même de sa création. Celui-ci avait réuni les 23 et 24 avril 1993 à Tunis des chercheurs et universitaires français et tunisiens autour du thème "Le juge protecteur des droits de l'Homme". Les différentes contributions passent en revue les multiples acteurs intervenant dans les systèmes judiciaires français et maghrébins : juge civil, pénal, administratif, constitutionnel, international, ministère public... Ce faisant, elles s'interrogent sur les outils mis à la disposition des juges par les textes, ainsi que sur les conditions de leur application réelle en vue de garantir les différentes dimensions constitutives des libertés individuelles : droit à la vie privée, à la sûreté individuelle, liberté de réunion, liberté syndicale et d'association... A partir d'une double influence anglaise (rôle du juge contre les arrestations arbitraires à partir de l'*Habeas Corpus* de 1679) et française (juge judiciaire, contrepoids aux excès possibles de l'ordre administratif), plusieurs de ces outils et procédures se sont en effet diffusés dans le reste du monde et singulièrement au Maghreb avec des adaptations notables. Il faut toutefois constater que la mention explicite, dans la Constitution par exemple, des prérogatives des magistrats en matière de protection de Droits de l'Homme n'est pas forcément une condition suffisante de l'efficacité de leur rôle, bien souvent "tributaire de la bonne volonté de l'administration et du pouvoir politique". Il ressort de cette réflexion commune qu'une meilleure protection des libertés et des Droits de l'Homme a vocation à faire partie des attributions du juge. Elle requiert néanmoins comme préalable la mise en place de mécanismes visant à mettre les magistrats à l'abri de l'influence du pouvoir politique, mais aussi à protéger les justiciables du pouvoir de ces mêmes magistrats.

- ▲ CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES JURIDIQUES SUR L'AFRIQUE FRANCOPHONE -
52 av. de Villeneuve - 66860 Perpignan Cedex
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES - 2 ter, rue des Puits-Creusés - 31100 Toulouse

REVUE TUNISIENNE
DE COMMUNICATIONn° 24 - juillet-
décembre 1993

Les enjeux de l'apparition de nouvelles technologies dans les domaines de l'information et de la communication (télédiffusion par câble ou par satellite) ne se limitent pas aux aspects techniques ou économiques mais introduisent, au sein même du social, perceptions et pratiques nouvelles. Preuve en est la rapidité avec laquelle les pouvoirs publics, en Tunisie comme ailleurs, se sont attelés à une redéfinition globale du cadre juridique de la communication audiovisuelle (*La Télédistribution : enjeux et perspectives*. R. NAJAR. *Droit tunisien et télévision câblée*. S. KALLEL. *Satellites et radiodiffusion : Passé, présent et avenir, point de vue arabe*. R. BASTI). Des formes nouvelles de la communication s'élaborent également hors des avancées technologiques proprement dites, que ce soit au sein des entreprises, obligées à développer la circulation interne et externe de l'information sous l'effet de la concurrence (*Pourquoi l'entreprise doit-elle communiquer ?* Z. GHARBI) ou dans le champ politique (*Multipartisme, marketing et communication politiques*. Y. DIARI).

Plusieurs contributions questionnent également les médias plus traditionnels que sont la presse écrite et le journalisme radiophonique. Elles s'intéressent aux règles déontologiques susceptibles de réguler l'action des médias (*Moyens non-gouvernementaux d'assurer la responsabilité sociale des médias*. C. J. BERTRAND), aux modes d'influence de ces derniers sur l'opinion publique et sur leur capacité à prendre en compte une identité culturelle spécifique aux pays arabes, dans un contexte de circulation de l'information privilégiant l'importation de modèles de communications élaborés ailleurs (*Réalisation de l'identité à travers le discours médiatique*. A. HIDRI).

Ce numéro comporte également une chronologie tunisienne portant sur l'information (juillet-décembre 1992) ainsi que deux textes de loi marquants concernant la création de l'Office National de Télédiffusion (1 février 1992) et surtout l'amendement du "Code de la Presse" rendu effectif par la loi du 2 août, 1993.

▲ INSTITUT DE PRESSE ET DES SCIENCES DE L'INFORMATION - 7 impasse Mohamed Bachrouch - Montfleury 1008 - Tunis

WATHA'IQ
n°17, 1992.

Sur la base du constat d'une surabondance des sources et imprimés permettant de retracer une "histoire administrative du protectorat", ce numéro de *Watha'iq* apporte une évaluation de ce matériau et dégage la diversité et la richesse de ce thème.

A travers les documents reproduits, les bibliographies et les historiques, on retrouve un tableau de l'évolution de l'administration centrale de l'Etat depuis la configuration apparue au cours du protectorat. "*La pratique des textes d'archives (littérature grise rédigée dans le secret des bureaux, correspondance politique, documents officiels et publics) a suscité les premières interrogations : la notion de protectorat, cadre et contenu de cette administration est aussi fuyante que floue.*"

Les études sur les administrations régionales, quant à elles, rappellent les dates de création des organismes, de leur succession et de leur évolution ainsi que l'esprit qui a influencé les instances actuelles. L'on ne remonte à l'administration ottomane que pour signaler le changement que va apporter le "bricolage" du protectorat.

Mais c'est principalement dans le fonds imprimé de la bibliothèque de la Résidence que se retrace l'histoire de l'aménagement des différents rouages politiques et services administratifs créés dans la Régence à partir du droit antérieur : "législation coloniale" et "droit musulman" sont les catégories les plus courantes dégagées par les écrits du Centre des Hautes Etudes d'Administration Musulmane (CHEAM), alliant connaissance historique des institutions, intention didactique à l'égard des futurs juristes et considérations idéologiques.

Aussi, en proposant un regard rétrospectif porté sur les archives de l'organisation administrative, *Watha'iq* entend produire un renouvellement ainsi qu'une critique des points de vue.

▲ WATHA'IQ - Institut Supérieur d'Histoire du Mouvement National - 17 rue de Tolède - Manar 1 - 2092 Tunis.